



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Hall à l'intérieur du bâtiment du conseil de l'union européenne, "Justus Lipsius" (Bruxelles).

18/02/2008 - Référence de l'image : P015622 © Ministère des Affaires étrangères et européennes. Photo : F. de La Mure

Archives diplomatiques

# **LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE- LE ROYAUME DES PAYS-BAS**

Dossier pédagogique

# ILS ONT DIT OUI... OU NON A LA CECA. POURQUOI ?

## Le Royaume des Pays-Bas

**Vous êtes un diplomate du Royaume des Pays-Bas et vous devez participer à une conférence internationale.**

**En 5 minutes, vous devez :**

- **Présenter la situation de votre pays en Europe en 1950,**
- **Montrer que les Pays-Bas sont déjà engagés dans un processus d'union avec leurs voisins,**
- **Expliquer votre choix d'adhérer à la Communauté européenne du charbon et de l'acier.**

### INFORMATION

Aux Pays-Bas, la Seconde Chambre des Etats-Généraux adopte, le 31 octobre 1951, le projet de loi par 62 voix contre les six du groupe communiste tandis que le 19 février 1952, la Première Chambre des Etats-Généraux s'exprime en faveur du texte par 36 voix contre 2.

**Pour préparer votre allocution, vous disposez d'une série de documents :**

**Document 1** : un tableau comparant la situation des principales puissances européennes en 1950.

**Document 2** : un télégramme de l'ambassade de France aux Pays-Bas au ministre des Affaires étrangères, 13 janvier 1951.

**Document 3** : un diagramme présentant la production d'acier après 1945.

**Document 4** : une lettre présentant le point de vue du gouvernement des Pays-Bas.

**Document 5** : un extrait d'une étude sur la construction européenne.

## Document 1 : tableau comparant la situation des principales puissances européennes en 1950.

	France	Allemagne (RFA)	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg	Royaume-Uni
<b>Population (1949)</b>	42 millions	49 millions	48 millions	8,6 millions	11 millions	0,3 million	50 millions
<b>Impact de la Seconde Guerre mondiale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Occupation allemande, 1940-1944</li> <li>- Vainqueur 1945</li> <li>- Membre du Conseil de sécurité de l'ONU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IIIe Reich : attaque et occupation de l'Europe</li> <li>- Vaincu et occupé en 1945</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Italie fasciste : alliée du IIIe Reich</li> <li>- Changement de camp en 1943</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Occupation allemande 1940-1944.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Occupation allemande 1940-1945</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Occupation allemande 1940-1944</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire non occupé.</li> <li>- Vainqueur 1945.</li> <li>- Une des 3 puissances majeures</li> <li>- Membre du Conseil de sécurité de l'ONU.</li> </ul>
<b>Situation politique en 1949</b>	République démocratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renaissance d'une démocratie</li> <li>- souveraineté limitée</li> <li>- Allemagne divisée en 2 états : RFA-RDA</li> </ul>	République démocratique (1946)	Monarchie constitutionnelle, démocratie	Monarchie constitutionnelle, démocratie	Monarchie constitutionnelle, démocratie	Monarchie constitutionnelle, démocratie
<b>Produits intérieurs bruts (milliards de \$)</b>	1938 : 187 mds \$ 1945 : 102 1949 : 205	1938 : 342 mds \$ 1945 : 302 1949 : 323	1938 : 144 mds \$ 1945 : 87 1949 : 152				1938 : 298 mds \$ 1945 : 347 1949 : 350
<b>Evolution particulière</b>				La Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg ont fondé en 1944 une union économique afin d'être plus forts face à leurs grands voisins.			
<b>Place dans les relations internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces 7 états reçoivent tous une aide américaine dans le cadre du <b>Plan Marshall (1948)</b>.</li> <li>- Ils font partie du <b>Conseil de l'Europe</b>, première organisation européenne créée en 1949 mais sans véritable pouvoir.</li> <li>- Ils sont aussi membres de l'<b>Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)</b> face à l'URSS et ses alliés.</li> </ul>						

**Document 2** : télégramme de l'ambassade de France aux Pays-Bas au ministre des Affaires étrangères, 13 janvier 1951.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DÉCHIFFREMENT

PM

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
15 JAN 1951  
SECRETARIAT

148

DUPLICATA

LA HAYE, le 13 Janvier 1951 à 19 heures  
reçu le 13 à 21 heures 30

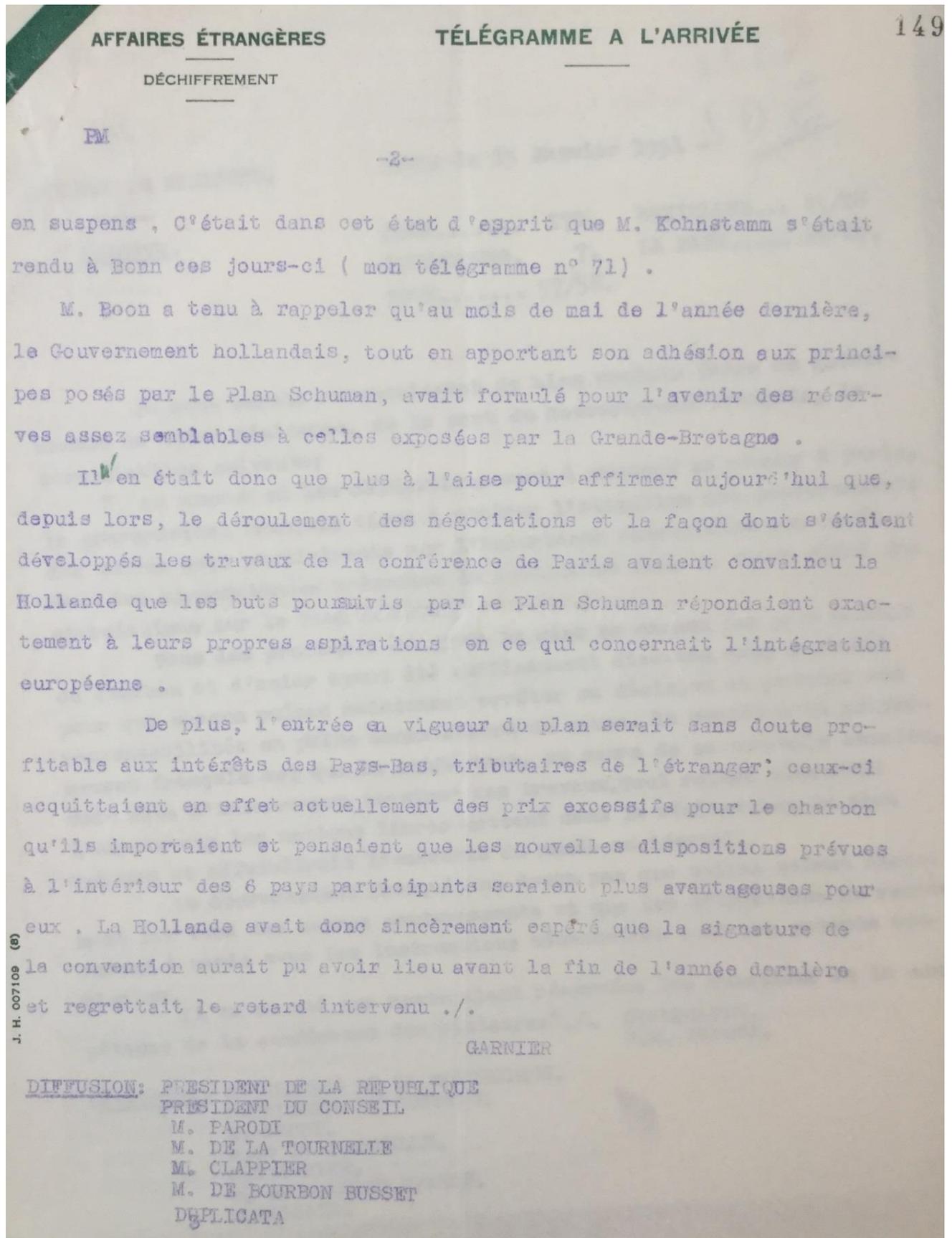
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
CABINET DU MINISTRE  
1 5 JANV 1951  
ARRIVÉE

N° 80 à 83

R E S E R V E

Je viens d'effectuer auprès du Secrétaire Général des Affaires Etrangères la démarche qui a fait l'objet de votre télégramme n° 26-27.

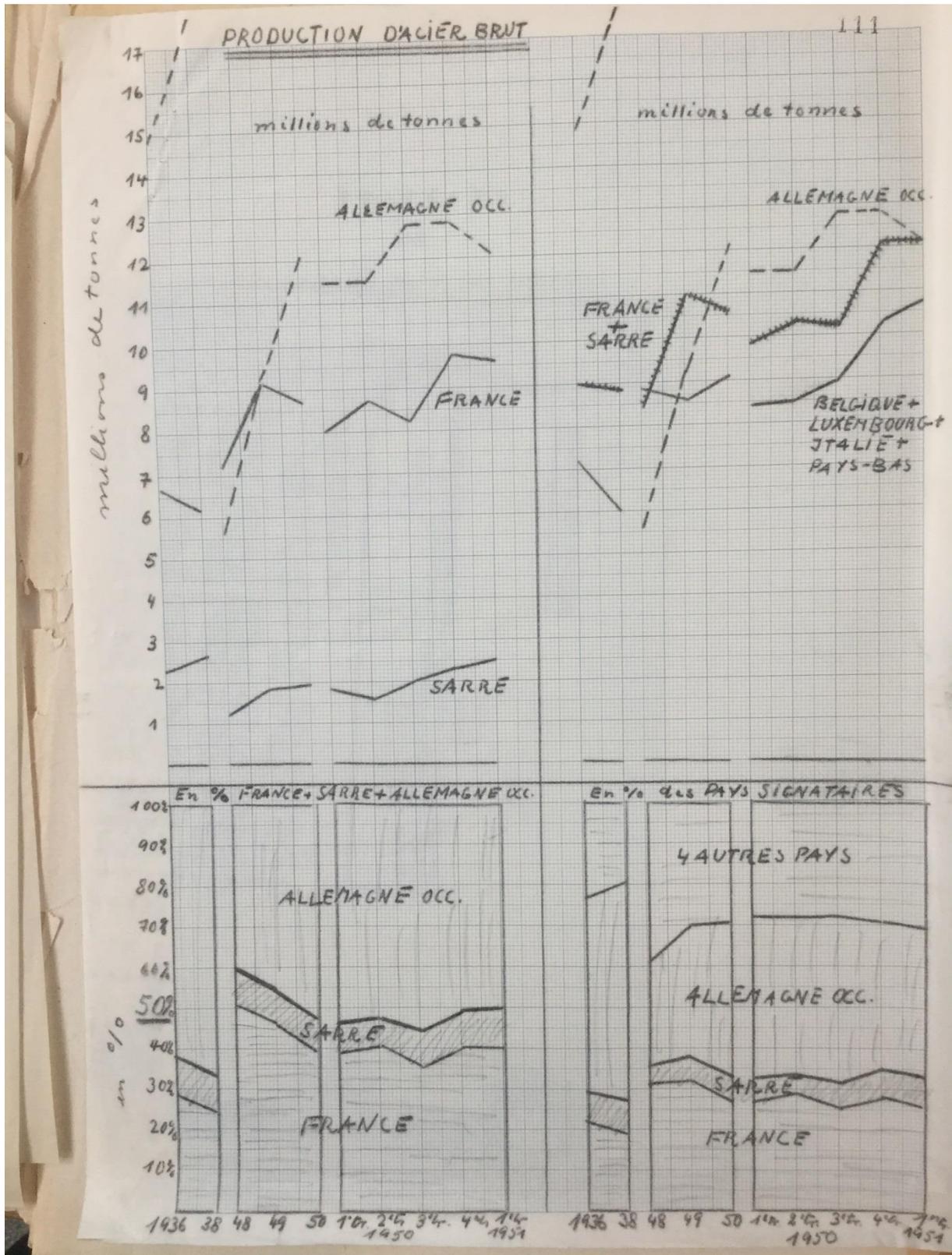
M. Boon m'a dit que M. Stikker, qui n'était pas encore de retour de Paris, répondrait sans doute lui-même dès lundi à la communication du Gouvernement français. Mais le Secrétaire Général croyait être en mesure de me faire savoir sans plus attendre que la délégation néerlandaise était repartie pour la France avec des instructions conformes aux désirs exprimés par Votre Excellence. Si quelques difficultés étaient encore susceptibles de se présenter, elles ne viendraient pas des Pays-Bas, mais plutôt de l'Allemagne, en raison surtout de la position adoptée par celle-ci à propos des industries de la Ruhr. On était maintenant à La Haye sincèrement désireux d'aboutir au plus vite. Pour leur part, les membres de la délégation hollandaise semblaient décidés, dans toute la mesure de leurs possibilités, à favoriser la solution rapide des questions qui pouvaient encore demeurer



Cabinet du ministre, Robert Schuman 1948-1953, 140. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

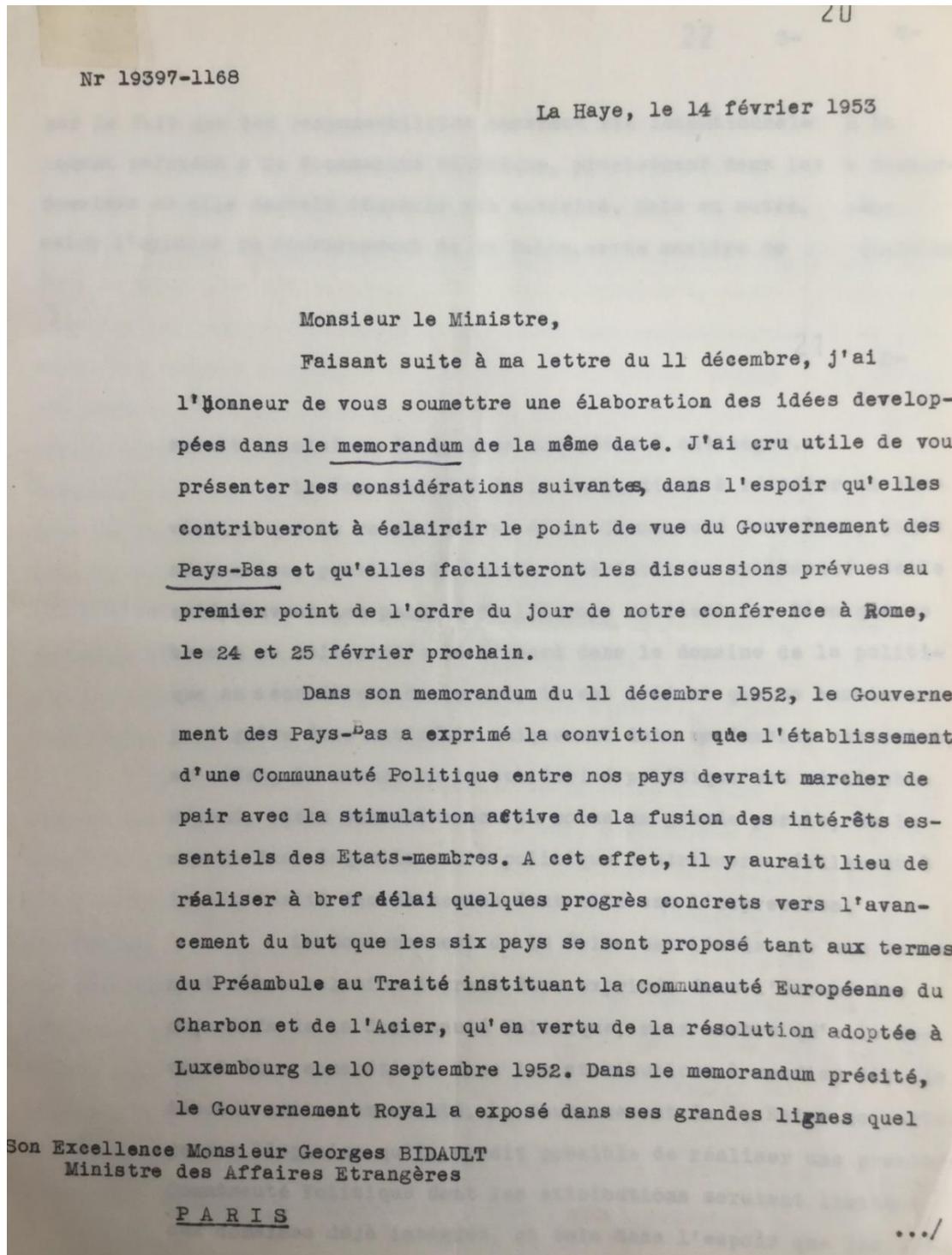
5 | 9 Dossier réalisé par M. Birebent, professeur relai de l'Académie de Créteil auprès des Archives diplomatiques

**Document 3** : diagramme présentant la production d'acier après 1945.



Cabinet du ministre, Robert Schuman 1948-1953, 140. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

**Document 4** : lettre présentant le point de vue du gouvernement des Pays-Bas. Les Néerlandais veulent aller plus loin.

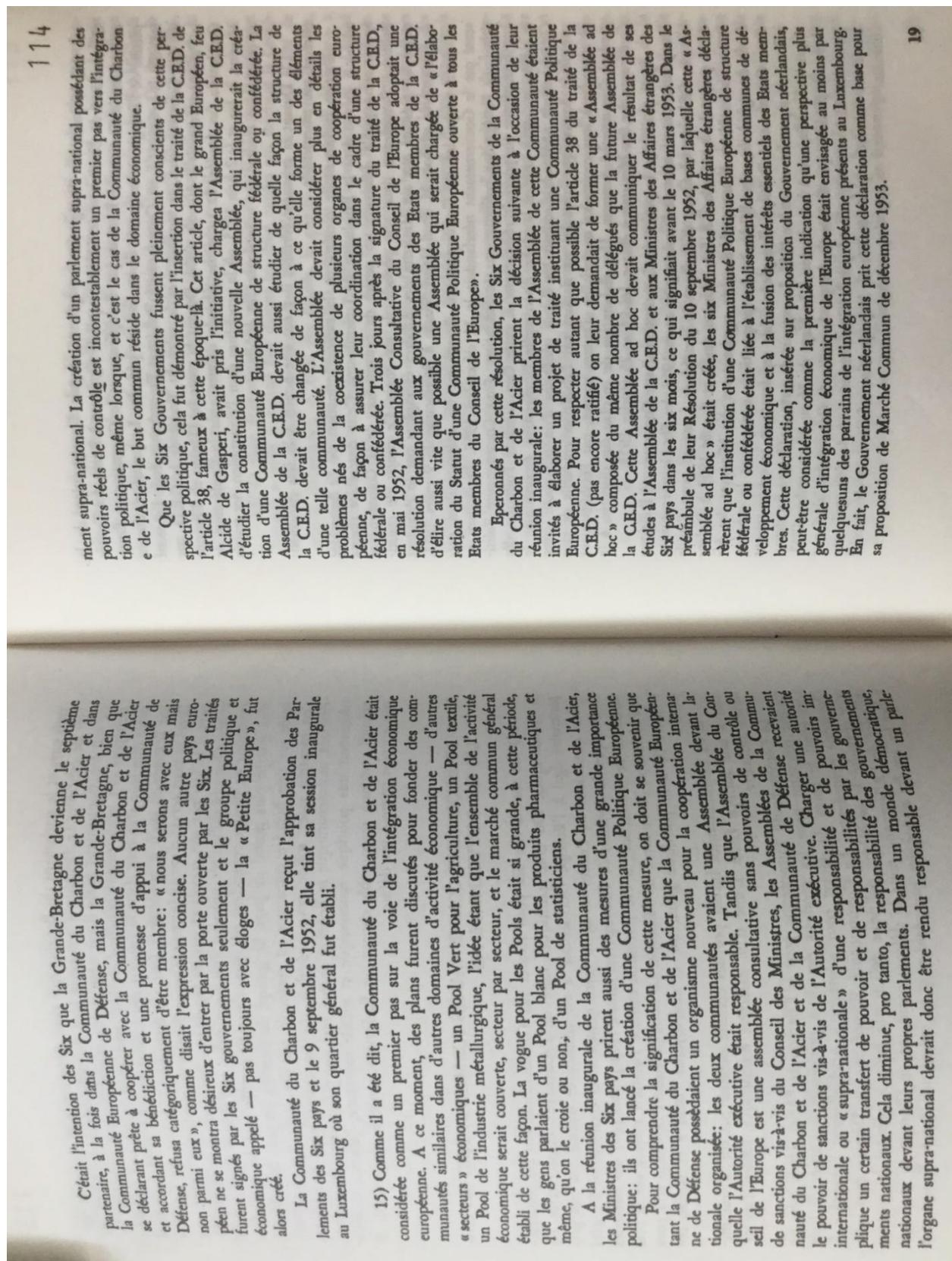


Lettre de Johan Willem Beyen à Georges Bidault, Ministre des affaires étrangères, 14 février 1953. Correspondance politique Europe Robert Schuman 1952-1955, PA 73 (2). Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Johan Willem Beyen (1897-1976), banquier et homme politique néerlandais. Comme ministre des Affaires étrangères il joue un rôle essentiel dans la naissance de la CECA.

**Document 5** : extrait d'une étude sur la construction européenne.

J. W. Beyen, *Aperçu sur le développement de l'intégration européenne*, Rome 10-13 juin 1957, Movimento Europeo Congresso d'Europa.



**Document 6** : La réaction du parlement néerlandais lors de la signature du Traité CECA.

x) Pays-Bas

Des parlementaires néerlandais ont souligné que l'importance des aspects politiques de la nouvelle Communauté européenne dépasse de loin celle de la réalisation d'une production rationnelle. (2) La Haute Autorité sera chargée de prendre des décisions graves et délicates (fermeture éventuelle d'un certain nombre de mines belges et françaises et en même temps ouverture de mines nouvelles dans la Ruhr).(3)

Certains orateurs ont déclaré que si la Communauté n'est pas chargée en premier lieu de poursuivre l'unification politique de l'Europe, elle n'en a pas moins une mission politique indirecte, celle de favoriser par son action et son influence, la collaboration européenne.(4)

D'après un autre orateur, la C.E.C.A. serait un cas-témoin. Sa réussite peut avoir une importance primordiale pour l'unification de l'Europe (1).

Plusieurs parlementaires ont déclaré dans d'autres domaines que l'intégration devrait nécessairement s'étendre à d'autres secteurs, car le fait d'isoler deux secteurs de l'ensemble de l'économie aurait à la longue des effets néfastes. Aussi une fois qu'on s'est engagé dans cette voie, il faudra la poursuivre jusqu'au bout. La réussite de la C.E.C.A. serait gravement compromise si le processus d'intégration européenne devait s'arrêter (2).

Quant aux risques inhérents pour les Pays-Bas à l'adhésion au Traité de la C.E.C.A., on a exprimé l'avis qu'il fallait les accepter, notamment en considération des importants avantages politiques et idéels qui pourraient résulter de la création de la Communauté (3).

*Le Traité CECA devant les parlements nationaux, CECA Division études, information et documentation, Luxembourg février 1958.*

Mise en page par A.TOH

9 | 9 Dossier réalisé par M. Birebent, professeur relai de l'Académie de Créteil auprès des Archives diplomatiques

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères